

**Règlement d'ordre intérieur 2025-2026
(Sous réserve de modifications ultérieures)**

1. Le projet pédagogique

Le projet pédagogique a pour objet de définir les objectifs de l'association et les moyens et méthodes pour y parvenir.

SportsLoisirs association a pour objectifs :

- Le développement physique de l'enfant par la pratique du sport, des jeux, d'activités de plein air.
- L'apprentissage de la natation. Chacun pourra apprendre à nager et progresser selon son propre rythme d'apprentissage.
- De promouvoir les langues pour tout public notamment en organisant des cours de langues étrangères, mais aussi en organisant des séjours et stages linguistiques et culturelles en Belgique et à l'étranger
- D'atteindre la réussite scolaire pour tous, notamment via l'organisation d'une école des devoirs, de cours de soutien scolaire, de rattrapage et de méthode d'apprentissage.
- De développer la créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'expression, de création et de communication.
- L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle
- L'apprentissage de la citoyenneté et la participation.

2. Calendrier :

- Nous suivons principalement le calendrier scolaire. Il n'y a pas de cours les jours fériés ni pendant les congés scolaires. (Du lundi au dimanche)
- La date de fin et de reprise des cours vous sera communiquée dans le courant du mois de juin via notre site internet et par votre moniteur.

3. Intervention de la mutuelle :

Nous attirons votre attention sur le fait que certaines mutuelles interviennent dans le montant de la cotisation. Pour ce faire, merci de nous transmettre votre attestation mutuelle préremplie par mail à info@sportsloisirs.be Pour une raison d'organisation, l'association ne remplira vos attestations mutuelles et autres documents administratifs, **que durant le mois de septembre.**

4. Ponctualité au cours :

Pour la bonne organisation du cours, la ponctualité est requise. Il est demandé à chaque participant de respecter les horaires.

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous vous demandons de ne pas rester dans la salle pendant les cours et d'attendre la fin du cours précédent avant d'entrer dans la salle afin de ne pas perturber le celui-ci.

5. Communication SportsLoisirs et absence d'un moniteur/professeur :

Pour une raison d'organisation, l'association SportsLoisirs communique exclusivement par **mail**.

En cas d'absence ou d'annulation de cours, vous serez avertis le plus rapidement possible par mail.

6. Tenue et matériel à emporter

Une tenue adaptée est souhaitée en rapport avec le cours auquel participe l'enfant (chaussures de sports, Vêtements amples, ...).

Il est préférable de munir les enfants de chaussures à semelles non traçantes, afin de préserver le revêtement des locaux sportifs.

Lors des cours de natation, les enfants se munissent de leur bonnet et maillot de bain.

7. Soins particuliers

Si nécessaire, n'oubliez pas de signaler tout problème de santé lors de l'inscription de votre enfant.

8. Inscriptions, réinscriptions et modalités financières

a) Inscriptions et réinscriptions

Uniquement via notre site internet www.sportsloisirs.be

Attention, les cours de gymnastique ne seront ouverts qu'avec la participation minimum de 12 personnes. Le cas échéant, nous nous réservons le droit de clôturer définitivement le cours dans le courant du mois de septembre ou octobre.

b) Modalités de paiement et remboursement

Il est possible de payer via notre compte bancaire au nom de SportsLoisirs BE05 3630 9287 1375 BIC BBRUBEBB en indiquant en communication nom et prénom de l'enfant+ jour du cours + horaire + année scolaire.

Tout cours commencé n'est pas remboursé sauf en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical pour l'année scolaire complète à remettre dans les plus brefs délais à notre siège social. Le remboursement sera calculé au prorata des cours restants. Une somme forfaitaire égale à quatre cours sera prélevée pour les frais administratifs occasionnés et les frais d'assurance.

Si un ou plusieurs cours est/sont annulés pour une raison indépendante de notre volonté, il(s) ne sera/seront pas reporté(s) ni remboursé(s).

COVID-19 ou autres motifs : Nous ne prévoyons pas de remboursement de cours si l'interruption de celui-ci nous était imposée par les autorités de manière définitive ou temporaire dans le cadre de mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID 19 autres motifs.

c) Retard de paiement

Après le 8 octobre, sauf autorisation écrite, si le paiement n'a toujours pas été effectué le client ne sera plus admis au cours.

d) Annulation

SportsLoisirs se réserve le droit d'annuler un cours si les conditions d'organisation ne sont pas remplies (nombre de participants minimum, ...).

10. Assurance - Accidents – Vols – Perte d'objets.

Tous les membres sont couverts par une assurance « responsabilité civile et accidents corporels » auprès de la compagnie d'assurance Ethias.

Cette assurance de type « scolaire » est limitée. Il n'y a pas de prise en charge des vêtements et objets déchirés, volés, perdus, ni des lunettes.

Afin d'éviter tout litige, nous vous conseillons vivement la souscription d'une RC familiale.

Concernant les vols et pertes d'objets, les membres sont seuls responsables de leurs effets personnels. Chaque année, nous devons déplorer la perte de nombreux objets et vêtements. Nous accordons une importance particulière à ce problème ; aussi nous permettons-nous d'insister pour que les effets personnels portent une marque distinctive et que les enfants ne soient pas munis d'objets ou de vêtements de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.

La détention d'un gsm, mp3 ou tout autre appareil électronique est fortement déconseillée. En aucun cas l'association ne pourra être tenue responsable de leur dégradation, perte ou vol.

11. Règles de vie

Le cours est un lieu social où les règles habituelles de vie en communauté sont appliquées. Il est demandé à chacun une attitude correcte tant à l'égard des autres personnes qu'envers des adultes encadrants.

La ponctualité est requise aux activités. Il est demandé à chacun de s'identifier spontanément auprès de la personne responsable des présences.

La propreté et l'ordre doivent être maintenus dans les lieux fréquentés (salle de sport, toilettes, vestiaire, cour de récréation, piscine,)

Le matériel mis à disposition doit être respecté. Les frais consécutifs à toute dégradation causée à l'environnement ou matériel seront supportés par son/ses auteurs.

Les déplacements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du centre se font en compagnie d'un moniteur ou avec son consentement (pour se rendre à la toilette, quitter le groupe ou la table,). Nos lieux d'accueil sont des centres de santé, dès lors nous ne pouvons tolérer la consommation de tabac (ou d'autres substances nocives ou illicites). Il est donc strictement interdit de fumer dans l'enceinte des bâtiments. De même que la consommation et la détention d'alcool ou de boisson énergisante (Red bull,) sont strictement interdites.

Le bon déroulement et la réussite du cours dépendent du respect de ces quelques règles élémentaires. Leur non-respect peut entraîner le renvoi immédiat du membre sans possibilité de recours ni de remboursement.

12. Protection de la vie privée

En 2017, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur dans toute l'Europe. Ce règlement a pour objectif de protéger vos données personnelles. Il vous informe que vous pouvez consulter, adapter ou supprimer vos données à tout moment, que vos données personnelles ne seront jamais communiquées à des tiers à des fins commerciales et aussi que vous pouvez à tout moment retirer votre autorisation de recevoir nos emails.

Lors de votre inscription, vous nous avez communiqué vos coordonnées. Sans message écrit de votre part, nous en concluons que nous pouvons, comme par le passé et avec toutes les garanties de confidentialité qui s'imposent, conserver vos coordonnées et les utiliser dans le cadre de nos activités.

Dans le cadre de notre mission d'encadrement sportif et d'animation nous sommes amenés à photographier les participants pendant les activités sportives. Ces photos sont susceptibles d'être utilisées pour la promotion de nos activités. L'inscription à nos activités vaut pour accord d'être ainsi photographié. Toutefois, tout participant peut refuser la publication des photos individuelles le concernant, en envoyant un mail spécifique adressé à Sportsloisirs1@hotmail.fr avec une demande d'accusé de réception. De plus, tout participant peut demander le retrait de notre site web, de toutes les photos le concernant.

13. Règlement moniteur/professeur

- Chaque moniteur est responsable de son groupe et du matériel qui lui est confié.
- Chaque moniteur est tenu de préparer et d'organiser le cours afin de répondre au projet pédagogique de l'association et aussi de prévenir tout accident.
- La sécurité des enfants est une priorité de l'association.
- Le moniteur devra préparer le cours afin de prévenir tout accident. Chaque exercice sera préparé et réfléchi afin de réduire au maximum tout risque d'accidents. (Pas de mains attachées, pas de yeux bandés, ...).
- Le moniteur devra utiliser le matériel selon les règles en vigueur du constructeur (en cas de doute se renseigner auprès du responsable de l'association). Par exemple, les goals de football seront obligatoirement fixés dans le sol lors de leurs utilisations.
- L'accès au bassin de natation est strictement interdit en l'absence d'un maître-nageur.
- Tous les documents qui vous seront confiés par les parents devront être remis sans retard au responsable de l'association.
- A chaque cours, la prise des présences est obligatoire.
- Chaque moniteur doit remettre en ordre le lieu d'activité comme à son arrivée.
- L'utilisation du GSM à des fins privées est prohibée lors des cours.
- Le personnel d'entretien du lieu veille à la propreté des locaux et des toilettes. Prière de respecter leur travail.
- En ce qui concerne plus spécifiquement les activités avec ordinateurs, le responsable assurera une surveillance accrue lors de l'utilisation d'Internet. Malgré les filtres, d'aucuns pourraient intentionnellement ou non se retrouver face à des sites... indésirables voire dangereux pour l'équilibre de l'enfant ou de l'adolescent.
- Avant chaque activité, le responsable de groupe s'assurera de la conformité des locaux et du matériel afin de prévenir tout accident.
- En cas d'absence, trouver le plus rapidement possible un remplaçant et dans tous les cas nous avertir ! Si aucun remplaçant n'a été trouvé, envoyé un mail à chaque membre et mettre une feuille signalant votre absence sur la porte d'entrée de la salle de sport.
- Les différents moniteurs éviteront la mise en danger des enfants par une surveillance de tous les instants.
- En fin d'année scolaire, le moniteur est tenu de remettre au responsable de l'association les clés ainsi que le matériel en sa possession.
- Pour le cours de natation, le moniteur est tenu de respecter les consignes du maître-nageur, ainsi que le règlement interne du bassin de natation.
- Lors des déplacements hors du site le moniteur est tenu de respecter scrupuleusement le code de la route.
- Lors du dernier cours, le moniteur remettra les clés et le matériel au responsable de l'association.
- Aucun retard non justifié ne sera toléré. Avertir le responsable de l'association dans tous les cas de figure.
- Signaler sans attendre le moindre problème au responsable de l'Association.

14. Consignes de sécurité pour les moniteurs de natation

- Toujours se positionner dans l'eau de façon à avoir tous les enfants dans son champ de vision.
- Signaler au maître-nageur lorsque vous effectuez un exercice qui demande une vigilance accrue.
- Ne pas hésiter à demander l'aide des parents si nécessaire.
- Pour les niveaux 1 et 2, si vous souhaitez faire un exercice dans la grande profondeur, vous devez être accompagné de l'aide, qui reste sur le bord du bassin et surveille-le ou les enfants dans l'eau. Les autres enfants doivent être assis sur le banc et non le bord du bassin.

15. Taux d'encadrement pour les activités enfants (jusqu'à 15 ans)

Gymnastique : 1 moniteur pour 25 enfants plus 1 aide.

Natation :

- 1 moniteur pour 15 enfants, pour les collectifs de niveaux 2,3,4,5.
- 1 moniteur avec 1 aide (à partir de 5 enfants) pour 12 enfants pour les cours collectifs de niveaux accoutumance et de niveau1.

16. Règles spécifiques pour les cours de natation

L'accès au bassin de natation est strictement interdit en l'absence d'un maître-nageur.

Pour le cours de natation, le moniteur est tenu de respecter les consignes du maître-nageur, ainsi que le règlement interne du bassin de natation.

Nos tarifs ne comprennent pas l'entrée à la piscine.

17. Nos réductions

- 10€ pour toute inscription avant le 15 juin.
- 3ième enfant gratuit : valable uniquement pour le troisième enfant d'une même famille pour un cours collectif de natation.

18. En cas de problème

N'hésitez pas à contacter le moniteur de votre enfant et, si besoin est, le responsable de l'association générale qui mettra tout en œuvre pour vous aider à résoudre un éventuel problème.

Siège central :

SportsLoisirs 27, rue de la Petite Gaichel 6700 Arlon